Nations Unies

S/PV.7715



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7715[e] séance

Mardi 14 juin 2016, à 15 h 30

New York

Président :	M. Delattre	(France)
Membres :	Angola	M. Lucas
	Chine	M. Liu Jieyi
	Égypte	M. Aboulatta
	Espagne	M. Oyarzun Marchesi
	États-Unis d’Amérique	M. Pressman
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	Japon	M. Okamura
	Malaisie	M. Ibrahim
	Nouvelle-Zélande	M. Taula
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Ciss
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Rosselli
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Ramírez Carreño

Ordre du jour

La situation en Libye

16-17198 (F)





La séance est ouverte à 15 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Libye

Le Président : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Libye à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2016/531, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Le Conseil est prêt à procéder au vote sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre le projet de résolution aux voix.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Angola, Chine, Égypte, France, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Fédération de Russie, Sénégal, Espagne, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du)

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2292 (2016).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Rycroft (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (*parle en anglais*) : D'emblée, je voudrais présenter mes condoléances les plus sincères au représentant des États-Unis suite à l'ignoble attentat perpétré à Orlando samedi. Il s'agit d'un acte odieux de terreur contre les lesbiennes, les gays, les bisexuels et les transgenres. Les États-Unis peuvent compter sur le plein appui du Royaume-Uni et, je l'espère, de l'ensemble du Conseil pour faire face à cette tragédie innommable.

Malheureusement, plus que jamais, il est clair que le terrorisme et ceux qui adhèrent aux idéologies terroristes représentent une menace pour nous tous. Il est absolument impératif que nous luttions contre cette menace ensemble – en tant que Conseil uni. Par conséquent, je me félicite de l'adoption, aujourd'hui, de la résolution 2292 (2016) à l'unanimité. En sa qualité de rédacteur pour cette question, le Royaume-Uni a fait d'une priorité l'adoption de mesures concrètes pour lutter contre les flux illégaux d'armes en Libye. Nous agissons ainsi pour démontrer notre appui au Gouvernement libyen d'entente nationale. Ce Gouvernement a fait des progrès. Il a pris le contrôle des structures gouvernementales à Tripoli et commence à asseoir son autorité, mais il est clair que ces progrès demeurent confrontés à des défis. L'embargo sur les armes n'a pas permis d'endiguer complètement les flux d'armes.

Ces armes illégales mettent en péril la paix et la sécurité de la région. Elles permettent aux terroristes de tuer, de mutiler et de semer davantage de chaos en Libye et dans la région, dont les populations souffrent depuis trop longtemps. Par conséquent, cette résolution autorise tous les États Membres et les organismes régionaux à prendre des mesures spécifiques et proportionnées pour remédier à cette situation. Elle nous autorise à arrêter des navires en haute mer au large des côtes libyennes, si nous avons des motifs raisonnables de penser que ces navires transportent des armes à destination ou en provenance de la Libye. Elle nous autorise à effectuer des inspections, à saisir et éliminer des armes et à dérouter les navires vers un port approprié pour faciliter ces opérations d'élimination.

N'oublions pas qu'en adoptant cette résolution aujourd'hui, nous n'avons pris qu'une seule mesure. C'est une mesure raisonnable, proportionnée et nécessaire. Les Libyens ont besoin de notre appui et je tiens à rendre hommage au courage des forces libyennes qui combattent Daech à Benghazi, à Syrte et ailleurs, et qui de plus en plus, prennent le dessus. Toutefois, la Libye est confrontée à une double menace. Alors que Daech continue d'exploiter le territoire libyen, les bandes criminelles continuent d'exploiter la peur des gens en quête d'un avenir plus sûr. Les eaux de la Méditerranée sont aujourd'hui synonyme de souffrances. Nombreux sont ceux qui estiment qu'ils n'ont pas d'autre choix que de fuir, de risquer tout ce qu'ils ont, pour trouver un refuge sûr.

Par conséquent, en adoptant cette résolution aujourd'hui, nous réaffirmons également notre appui à la mission de l'Union européenne, l'opération Sophia, et tout ce qu'elle fait pour faire face à la crise des migrants. Nous appuyons pleinement ses efforts visant à renforcer les capacités de la Garde côtière libyenne, et comme le Premier Ministre britannique l'a indiqué au Sommet

du Groupe des Sept, nous sommes prêts à mettre à disposition un navire supplémentaire pour renforcer les mesures d'interdiction.

Pour terminer, je voudrais remercier tous les membres du Conseil, y compris nos collègues européens qui représentent l'Espagne et la France, pour l'appui qu'ils ont apporté à cette résolution aujourd'hui. Ensemble, nous avons pris une mesure importante qui contribuera à assurer la sécurité des côtes libyennes, à restreindre la liberté de mouvement de Daech et en fin de compte, à régler la crise des migrants.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : L'Égypte a voté pour la résolution 2292 (2016). Nous tenons à remercier la délégation britannique de tous ses efforts qui ont conduit à l'adoption de cette importante résolution. Par ailleurs, ma délégation voudrait souligner les points suivants.

Premièrement, nous réaffirmons notre plein appui au Conseil de la présidence du Gouvernement d'entente nationale en Libye et aux efforts qu'il déploie pour rétablir la stabilité dans ce pays arabe frère.

Deuxièmement, la nécessité d'assurer le respect de l'embargo sur les armes à destination de la Libye et d'empêcher les armes illicites de parvenir aux extrémistes et aux terroristes constitue un objectif vital, qui est au cœur même des efforts visant à éliminer la menace terroriste en Libye. Dans ce contexte, nous tenons à féliciter une fois de plus le Royaume-Uni et les autres membres de l'Union européenne du Conseil de sécurité d'avoir pris l'initiative de proposer cette résolution.

Troisièmement, pour qu'elle soit couronnée de succès, la lutte contre le terrorisme en Libye exige une approche globale face à cette menace. Par conséquent, aucune forme d'appui aux terroristes, en sus des armes, ne doit pouvoir entrer en Libye. À cet égard, nous devons absolument mettre un terme à l'afflux de terroristes vers la Libye, mais aussi empêcher les combattants de gagner l'Europe depuis ce pays par la Méditerranée.

Il convient de noter à cet égard que la résolution d'aujourd'hui demande au Secrétaire général de faire rapport au Conseil de sécurité sur la menace que représentent pour la Libye et ses voisins Daech et les autres groupes terroristes. En conséquence, l'Égypte a l'intention, en étroite coopération avec ses partenaires du Conseil de sécurité, de relever ce défi en vue de renforcer le système/régime international de lutte contre le terrorisme concernant la Libye.

Quatrièmement, nous exhortons une fois encore la communauté internationale, et le Conseil de sécurité en particulier, à appuyer les institutions nationales de sécurité libyennes, notamment l'Armée nationale libyenne, dans leurs efforts visant à combattre et à éliminer le terrorisme. L'Armée, qui est la seule force militaire professionnelle actuellement présente en Libye, doit constituer le cœur de toutes futures forces armées libyennes. Nous tenons également à mettre en garde contre le danger extrême de s'appuyer en Libye sur des éléments qui ont ou ont eu des liens avec l'extrémisme ou le terrorisme, pour la constitution des forces armées nationales ou pour la sécurité du Gouvernement d'entente nationale.

M. Safronkov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie ne s'est pas opposée à l'adoption de la résolution 2292 (2016). Lorsque nous avons commencé les travaux sur ce projet, nous pensions que cette initiative était censée mettre de l'ordre dans le trafic d'armes en Libye. C'est la raison pour laquelle notre délégation s'est jointe aux discussions, ayant à cœur de mettre en place un filtre efficace supplémentaire dans les eaux internationales de la Méditerranée.

Mais nous avons été extrêmement déçus par l'approche de certains collègues durant les travaux sur le document. Alors que nous devions traiter des questions de principe, ce qui exige de la diplomatie, ils ont eu recours à des ultimatums. Certains partenaires ont, en effet, décidé qu'ils souhaitaient voir approuvée à tout prix la décision de Bruxelles d'élargir le mandat de l'opération militaire navale Sophia. En outre, nous avons vu des approches unilatérales et partiales faites concernant la question clef d'un règlement politique en Libye, approches qui ne respectent pas les dispositions de l'Accord politique libyen de Skhirat, qui est au cœur de l'accord inter-libyen, ni celles du Communiqué conjoint de Vienne.

Il s'agit là d'une tendance très dangereuse, dans la mesure où les conséquences néfastes des actions de l'OTAN sont passées sous silence, alors même qu'elles mettent en péril la stabilité dans le bassin méditerranéen, en Afrique du Nord et au Moyen-Orient dans son ensemble. Or, aujourd'hui encore, nous essayons de démêler les violations et les larges interprétations de la résolution 1973 (2011), qui ont conduit aux violations commises par les membres de l'OTAN en 2011.

Notre décision de ne pas entraver l'adoption de la résolution se fonde sur deux considérations. Premièrement, la résolution énonce des procédures qui

ne vont pas au-delà de celles adoptées précédemment par le Conseil de sécurité, à savoir la résolution 2182 (2014) sur la Somalie et la résolution 2240 (2015) sur la lutte contre la migration illégale. Nous espérons que la nécessité d'obtenir l'accord de l'État du pavillon pour la planification des inspections sera pleinement respectée, et pas seulement en paroles. Nous nous fondons sur la disposition claire du droit maritime international qui veut que seul l'État du pavillon a juridiction sur son navire en haute mer. Cela reflète l'une des libertés les plus importantes en haute mer, la liberté de navigation.

Deuxièmement, nous comptons que les demandes de dérogation à l'embargo sur les armes, en particulier en ce qui concerne la fourniture d'armes létales, seront soumises pour examen au Comité des sanctions, qui applique le principe du consensus. Nous suivrons de près le contenu de ces demandes et l'examen qui en est fait. En ce qui concerne la fourniture d'armes létales pour les besoins du Gouvernement d'entente nationale de la Libye, nous serions favorables à la création de forces armées nationales viables avec une chaîne de commandement centrale. De telles forces n'existent pas aujourd'hui en Libye, mais, en raison de la position de certaines délégations, la résolution ne souligne pas l'objectif de créer des forces de sécurité unifiées, ce qui est pourtant d'une importance fondamentale pour rétablir l'unité du pays et de ses institutions publiques. Tout le monde sait que l'Organisation des Nations Unies œuvre à cette fin.

La création de forces unifiées est reflétée dans le Communiqué conjoint de Vienne du 16 mai et est inscrite dans la résolution 2291 (2016) du 13 juin, qui a prorogé le mandat de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye. En l'absence d'un gouvernement central efficace et d'une armée et d'une police loyales, les Libyens ne pourront pas faire face à tous les défis qui les attendent.

La position adoptée par le Conseil de sécurité dans la résolution d'aujourd'hui donne à penser que derrière elle, il existe une intention cachée, qui n'unifiera pas ce pays qui a tant souffert. Il est possible que quelqu'un cherche à avoir carte blanche pour gérer les flux d'armes en Libye comme il l'entend. Aujourd'hui, cela signifie aider certains Libyens contre d'autres, éloignant ainsi encore davantage la perspective d'un règlement pacifique de la crise. On le voit, entre autres, aux faits signalant une présence militaire étrangère en Libye, qui n'a pas été approuvée par le Conseil de sécurité, ainsi qu'à l'afflux de combattants terroristes étrangers dans le pays.

Nous devons décider de la conduite que nous allons adopter dans ce contexte. Allons-nous travailler ensemble ou non? N'oublions pas qu'il existe en Libye des forces qui sont fidèles au général Haftar et qui mènent un combat efficace contre l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et d'autres groupes terroristes armés. Ignorer ce fait est intolérable.

La philosophie générale de la résolution d'aujourd'hui nous laisse à penser que les auteurs du texte, je dois le dire franchement, ne sont pas très sincères dans leur lutte contre EIIL et l'internationale terroriste en Libye. Nous réaffirmons que nous sommes pleinement attachés à la mise en œuvre intégrale de l'Accord politique de Skhirat. Cependant, il faut aussi se rappeler que le document prévoyait que la composition du Gouvernement d'entente nationale devait être approuvée par le Parlement à Tobrouk. Malheureusement, en dépit de notre insistance et de nos appels, cela n'a pas été reflété non plus dans la résolution que nous avons adoptée aujourd'hui et cette disposition a été tout simplement ignorée.

Nous appelons tous les États Membres à s'unir afin de parvenir à un règlement des conflits régionaux et de lutter contre le terrorisme, sans chercher à faire valoir leurs intérêts particuliers. Nous devons agir ensemble et non de façon désunie.

M. Liu Jieyi (Chine) (*parle en chinois*) : Empêcher les flux d'armes illicites vers la Libye est une question qui touche la paix, la sécurité et la stabilité de la Libye, mais également des régions avoisinantes. La Chine appuie les efforts de la communauté internationale pour prendre des mesures efficaces afin de faire appliquer les dispositions des résolutions du Conseil relatives à l'embargo sur les armes en Libye, et notamment de couper les canaux et les réseaux utilisés par les organisations terroristes pour acquérir et faire entrer clandestinement des armes.

La Chine espère que les pays respecteront pleinement et correctement la résolution 2292 (2016), ainsi que les principes pertinents du droit international, de même que la souveraineté et les droits et intérêts légitimes des États du pavillon. Les mesures que prendront les pays pour appliquer la résolution ne doivent en aucun cas porter préjudice à la juridiction exclusive de l'État du pavillon sur les navires concernés. L'inspection des navires ne doit avoir lieu qu'avec le consentement de l'État du pavillon et conformément à la présente résolution.

La Chine espère que les parties libyennes règleront leur différend dès que possible par la négociation, afin de rétablir la paix, la sécurité et la stabilité dans le pays, et uniront leurs forces pour régler les problèmes qui existent en matière de sécurité.

M. Yelchenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais me joindre aux condoléances qui ont été adressées à la délégation des États-Unis suite à la tuerie d'Orlando qui a fait tant de victimes innocentes.

L'Ukraine a voté pour la résolution 2292 (2016) aujourd'hui, parce qu'elle est convaincue, qu'en dépit de l'imposition de l'embargo sur les armes en Libye depuis 2011, les menaces posées par le trafic d'armes et de munitions dans ce pays, ainsi que dans les autres pays de la région, continuent de croître. Dans un climat d'insécurité et d'instabilité politique, les groupes armés présents en Libye, notamment les organisations terroristes telles que Daech et Al-Qaida, continuent d'avoir accès à des armes, qui sont transférées en Libye en violation de l'embargo. Ces armes ne sont pas seulement utilisées pour déstabiliser le pays, mais aussi pour compromettre la paix et la sécurité en Afrique du Nord et au-delà.

Il est absolument nécessaire que la communauté internationale aide de manière coordonnée la Libye et la région à s'attaquer au problème de la contrebande d'armes illégales. Le trafic d'armes à destination et en provenance de Libye doit cesser. Dans ce contexte, l'Ukraine accueille avec satisfaction la décision du Conseil de l'Union européenne, le 23 mai, de proroger d'un an le mandat de l'opération Sophia et d'y ajouter le respect de l'embargo des Nations Unies sur les armes en haute mer au large des côtes libyennes. Nous nous félicitons également que l'Union européenne ait décidé de contribuer à la formation des officiers de marine et des garde-côtes libyens, ce qui, nous en sommes persuadés, viendra renforcer les mesures de lutte contre la prolifération des armes dans les eaux territoriales libyennes.

Enfin, ma délégation tient à réaffirmer son appui à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité nationale de la Libye.

M. Gasso Matoses (Espagne) (*parle en espagnol*) : L'Espagne a voté pour la résolution 2292 (2016) et voudrait remercier les membres du Conseil de l'appui qu'ils apportent à l'opération Sophia afin qu'elle puisse assurer le respect de l'embargo sur les armes en haute mer imposé en Libye.

L'Union européenne œuvre pour la sécurité de la Méditerranée. Nous sommes confrontés à une série de problèmes qu'aucune des deux rives ne peut vaincre seule : le terrorisme, la traite des êtres humains et la prolifération des armes, entre autres. L'opération Sophia a donné de bons résultats au cours de sa première année d'existence, luttant contre les trafiquants qui mettent en danger au quotidien la vie de milliers de personnes.

L'Espagne est l'un des principaux contributeurs à l'opération Sophia. En mai dernier, en accord avec le Gouvernement libyen, nous avons commencé à former des garde-côtes. Nous voulons désormais, avec l'autorisation du Conseil de sécurité, renforcer l'application de l'embargo sur les armes imposé en Libye, comme le réclament depuis longtemps les autorités libyennes et conformément à l'engagement pris à la conférence ministérielle de Vienne, en mai dernier. Nous pensons également que la surveillance de l'embargo permettra d'asseoir l'autorité du Conseil présidentiel et du Gouvernement d'entente nationale, installés à Tripoli.

Après tout, l'opération Sophia n'est qu'une des preuves de l'engagement de l'Europe aux côtés de la Libye. Nous avons proposé au Premier Ministre Serraj de collaborer dans d'autres domaines également, comme, par exemple, l'aide d'urgence, les soins de santé ou le renforcement des institutions locales.

De son côté, l'Espagne coopère avec la Libye dans d'autres secteurs, comme la promotion de la liberté de la presse et la lutte contre les discours haineux, à travers une série de séminaires organisés en coopération avec l'UNESCO à l'intention des médias libyens et dont la troisième édition a eu lieu en juin 2015 à Madrid. Nous suivrons attentivement l'évolution de la situation politique au cours des prochains mois et sommes prêts à contribuer à la stabilité du pays, en manifestant toujours le plus grand respect pour la souveraineté nationale de la Libye.

La ligne de conduite que nous avons choisie, ainsi que l'a affirmé ici même la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité il y a quelques jours (voir S/PV.7705), est celle d'une coordination constante entre l'Union européenne et l'ONU pour mieux servir les intérêts collectifs de l'ensemble de la communauté internationale. Tel sera notre objectif principal tandis que nous mettrons en œuvre la résolution que nous venons d'adopter.

M. Méndez Graterol (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Avant tout, je tiens à exprimer nos condoléances à la délégation ainsi qu'au peuple des États-Unis suite aux effroyables actes de violence qui ont coûté la vie à tant d'innocents à Orlando.

La République bolivarienne du Venezuela a voté pour la résolution 2292 (2016) car elle considère que la menace que fait peser la présence de groupes terroristes et autres groupes armés sur la paix et la stabilité de la Libye et de la région appelle une action commune de la part de la communauté internationale, afin de s'attaquer efficacement au problème du trafic et de la prolifération d'armes légères et de petit calibre, en violation de l'embargo sur les armes. Nous pensons, en fait nous sommes convaincus, que ce phénomène du trafic d'armes est l'un des principaux facteurs de déstabilisation et de propagation du terrorisme dans la région.

Les mesures d'interdiction de circulation en haute mer des navires soupçonnés de transporter des armes destinées à l'État islamique d'Iraq et du Levant, aussi appelé Daech, et à d'autres organisations terroristes présentes en Libye, devront être prises dans le respect du droit international, lequel suppose d'obtenir le consentement de l'État du pavillon avant de pouvoir procéder à l'inspection du navire visé. Les États du pavillon doivent donc coopérer à ces inspections. De même, il convient de tenir compte de la nécessité de ne pas retarder ou contrarier indûment l'exercice de la liberté de navigation, conformément aux instruments juridiques internationaux relatifs au droit de la mer. Nous tenons à dire que ce mode d'interdiction de navires en haute mer au large des côtes libyennes pour lutter contre le commerce illicite d'armes et de matériel connexe ne doit pas être transposé à d'autres cas éventuels et ne doit pas non plus s'appliquer dans les eaux territoriales libyennes sans le consentement exprès du pays.

Nous sommes convaincus que la lutte contre le terrorisme exige l'application effective des résolutions du Conseil de sécurité, sans les deux poids, deux mesures, interdisant le financement de groupes terroristes et le transfert d'armes à de tels groupes, qui commettent des crimes atroces au Moyen-Orient et en Afrique, en violation du droit international humanitaire et des droits de l'homme.

Par ailleurs, notre délégation sait que les nouvelles autorités libyennes doivent faire face à des obstacles et défis considérables durant cette phase de transition en ce qui concerne la nécessité urgente de lutter sans tarder contre la prolifération d'armes et la présence de divers groupes armés, dont la majorité échappe au contrôle de l'État libyen. Les combattants terroristes étrangers et les groupes terroristes et extrémistes, tels l'État islamique d'Iraq et du Levant et Al-Qaida, ont continué de renforcé leur présence en Libye, en exploitant l'effondrement des institutions et les divisions politiques ainsi que l'absence de contrôles stricts aux frontières, qui sont le résultat de l'intervention armée menée en 2011 par certains pays membres de l'OTAN.

Comme l'a indiqué la semaine dernière le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye, M. Martin Kobler (voir S/PV.7706), la Libye regorge d'armes : 20 millions de pièces d'artillerie dans un pays de 6 millions d'habitants. Ces armes arrivent dans le pays de manière illégale, par voie maritime et routière. Cette réalité alarmante alimente le conflit et met en péril la réalisation de progrès dans le processus politique, ainsi que le Gouvernement d'entente nationale.

À cet égard, le Venezuela considère qu'il est essentiel que les autorités libyennes mettent en place un plan viable en vue de permettre à l'État d'assumer pleinement et sans tarder ses responsabilités en matière de sécurité, y compris le monopole de l'emploi de la force, conformément aux dispositions pertinentes de l'Accord politique libyen. Cela comprend la mise en place des institutions nationales chargées de la sécurité, la démobilisation et réintégration ou réinsertion des combattants, et la mise en œuvre de programmes officiels de réforme du secteur de la sécurité. L'ensemble de la communauté internationale doit aider la Libye à atteindre cet objectif.

Cette résolution est adoptée dans un contexte décisif pour faire progresser l'application de l'Accord politique libyen, un processus lancé par l'ONU et que nous appuyons tous. Nous réaffirmons que la mise en œuvre de l'Accord politique de Skhirat, conclu le 17 décembre 2015, est le seul moyen de parvenir à une solution pacifique et durable permettant d'apporter l'assistance et l'appui nécessaires aux institutions et à l'État libyens afin qu'ils puissent fonctionner correctement et contribuer de manière positive à trouver un règlement politique négocié et pacifique du conflit armé dans ce pays.

Enfin, nous tenons à réitérer notre ferme attachement au principe de respect absolu de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Libye.

Le Président : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la France.

Comme je l'ai fait hier au titre de la présidence du Conseil de sécurité, je voudrais ici, au nom de la France, exprimer à nouveau à nos amis et partenaires américains nos profondes condoléances et notre solidarité totale dans l'épreuve qu'ils traversent.

La France salue l'adoption à l'unanimité de la résolution 2292 (2016), fruit d'une initiative commune des trois membres de l'Union européenne appartenant au Conseil, portée par la plume britannique. À l'issue de ce vote et des interventions qui viennent d'être prononcées, plusieurs points me semblent devoir être soulignés.

Première observation : ce texte répond tout d'abord à un besoin urgent en matière de sécurité. Alors que les violations de l'embargo sur les armes à destination de la Libye perdurent et sont de nature à alimenter l'instabilité en Libye et à profiter à Daech et aux autres groupes terroristes, il était crucial que le Conseil de sécurité mette aussi rapidement que possible en place un cadre d'action adéquat afin de donner à la communauté internationale les moyens de mettre en œuvre de manière réellement efficace et crédible l'embargo établi par le Conseil sans préjudice, évidemment, de la capacité du Gouvernement d'entente nationale d'y solliciter des exemptions.

Cette résolution permet désormais de procéder de manière efficace, en haute mer, au large de la Libye, à des inspections de navires pour lesquels il y a de sérieuses raisons de penser qu'ils se livrent au trafic d'armes. Il s'agit donc d'une véritable avancée dans la mise en œuvre de l'embargo sur les armes en Libye, et d'une importante avancée. Elle contribuera à la stabilité de ce pays, mais également à la sécurité des États voisins et de l'ensemble de la région.

La communauté internationale doit désormais également travailler à enrayer les flux d'armes vers la Libye par voie terrestre ou aérienne qui, s'ils ne sont pas autorisés par le Comité des sanctions, constituent une violation des résolutions du Conseil de sécurité. Il importe que tous rehaussent leur vigilance dans ce domaine également.

Deuxième observation : ce texte est par ailleurs équilibré. L'autorisation sous Chapitre VII de la Charte des Nations Unies prévue par cette résolution y est soigneusement encadrée. Elle s'applique dans des conditions bien déterminées et ne remet pas en cause l'état général du droit de la mer dont le principe cardinal du consentement de l'État du pavillon reste la pierre angulaire. Cette résolution a en outre pour objectif la mise en œuvre de l'embargo sur les armes de manière générale, en soutien au Gouvernement d'entente nationale. Elle rappelle par ailleurs utilement que ce dernier a vocation à être le récipiendaire de transferts légaux d'armes, qui viseront en particulier à renforcer ceux qui, sous sa pleine autorité, luttent contre le terrorisme.

Enfin, troisième et dernière observation : ce texte sera immédiatement suivi d'actions concrètes. Comme les membres du Conseil le savent, l'Union européenne a fait part, le 23 mai dernier, de sa volonté de contribuer au renforcement de la mise en œuvre de l'embargo sur les armes en Libye, à travers l'élargissement du mandat de l'opération navale Sophia EUNAVFOR MED. Cet engagement de l'Union européenne, et le soutien qu'y apporte aujourd'hui le Conseil de sécurité à travers l'adoption de cette résolution, témoignent une nouvelle fois du rôle de premier rang que joue l'Union en faveur de la paix et de la stabilité en Libye, dans l'intérêt de la population libyenne tout d'abord, mais également de la sécurité des pays voisins de la Libye, de la région ainsi que de l'Europe. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

Je conclurai cette intervention en soulignant le succès que constitue pour le Conseil l'adoption de cette résolution. Celle-ci démontre aujourd'hui une nouvelle fois notre capacité à nous unir pour prendre les mesures nécessaires afin de garantir de manière efficace la paix et la sécurité internationales au bénéfice d'une Libye réconciliée et unie.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil.

La séance est levée à 16 h 15.